



SSOMV

**VERBAND FUSS & SCHUH**

Schweizerischer Fachverband Schuhservice & Orthopädie-Schuhtechnik

ASMCBO

**ASSOCIATION PIED & CHAUSSURE**

Association suisse de cordonnerie et technique orthopédique de chaussures

## Tarif OSM 2009

Avec la décision de la CTM du 7 avril 2009, le nouveau Tarif OSM entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> mai 2009.

---

**Nouvelle Valeur du point taxe VPT/2009 = CHF 1.00**

### ■ **Réglementation transitoire**

La réglementation transitoire suivante a été fixée:

- Tous les travaux qui sont conclus et fournis avant le 01.05.2009 doivent être facturés selon l'ancien tarif 2001.
- Tous les travaux qui sont fournis après le 01.05.2009 doivent être facturés selon le nouveau tarif 2009.
- Les réparations doivent être facturées selon le nouveau tarif pour tout le deuxième trimestre (avril – juin).